



Défaillance de service et frais de résiliation

Par **ludovicp**, le **21/03/2009** à **13:32**

Bonjour, j'ai l'intention de résilier mon abonnement à internet car je n'ai pas accès au téléphone depuis plusieurs mois. Je leur ai téléphoné afin qu'il règlent le problème, ce qui m'a coûté cher mais n'a rien donné, j'ai ensuite envoyé une lettre en AR leur signalant et leur demandant de régler ce problème au plus vite, il m'ont rappelé lorsque je n'étais pas chez moi, et m'ont dit de rappeler leur N° (surfacturé depuis un ptb) et qu'il ne pouvait rien pour moi à ce moment. Pensez-vous que je suis dans l'obligation de payer les frais de résiliation et que j'aurai gain de cause si ils me les demande? Merci!